

Orléans, mardi 17 mars 2020

COMMUNIQUE DE PRESSE

CORONAVIRUS : Les nouvelles mesures gouvernementales pour faire face à la crise sanitaire

«Nous sommes en guerre », s'est ainsi que s'est exprimé hier soir le Président de la République pour annoncer des mesures plus drastiques du plan de lutte contre l'épidémie du coronavirus.

Il a appelé la population à réduire les contacts et les déplacements au strict minimum sur l'ensemble du territoire à compter de ce jour à 12h, pour quinze jours minimum. L'objectif est de freiner à tout prix l'épidémie sur le territoire.

Les déplacements suivants sont autorisés sur attestation uniquement pour :

- Se déplacer de son domicile à son lieu de travail dès lors que le télétravail n'est pas possible.
- Faire ses achats de première nécessité dans les commerces de proximité autorisés
- Se rendre auprès d'un professionnel de santé
- Se déplacer pour la garde de ses enfants et aider les personnes vulnérables à la stricte condition de respecter les gestes barrières
- Faire de l'exercice physique uniquement à titre individuel, autour du domicile et sans aucun rassemblement

Pourront se déplacer également :

- Les artisans pour réaliser des travaux d'urgence
- Les entreprises qui approvisionnent la chaîne alimentaire et les établissements de santé
- Les entreprises qui assurent la maintenance des sociétés dont l'activité de production est maintenue.

Cette attestation est disponible sur le site internet de la préfecture du Loiret :

<http://www.loiret.gouv.fr/Actualites/COVID-19-Informations-recommandations-mesures-sanitaires>

Toute personne n'ayant pas accès à internet peut rédiger une attestation sur papier libre.

Toute infraction à ces règles sera sanctionnée d'une amende allant de 38 à 135 euros.

L'objectif n'est pas de sanctionner mais d'en appeler à la responsabilité de tous.

Le préfet du Loiret en appelle au civisme et rappelle à la population qu'il ne faut pas encombrer les numéros d'urgence.

Pour des questions médicales :

- **En cas de symptômes (toux, fièvre) qui font penser au Covid-19 : Rester à domicile, éviter les contacts, appeler un médecin avant de se rendre à son cabinet. Il est également possible de bénéficier d'une téléconsultation. Si les symptômes s'aggravent avec des difficultés respiratoires et signes d'étouffement, j'appelle le SAMU- Centre 15**

Pour des questions générales ou administratives :

- **Un numéro vert répond en permanence à vos questions, 24h/24 et 7j/7:
0 800 130 000**

Pour des questions relatives à l'organisation dans le département du Loiret

- **Une cellule d'information du public est joignable au 02 38 81 46 81.**
- **Une cellule dédiée coordonne les différentes mesures d'aides. Une adresse mail unique dédiée pref-covid19@loiret.gouv.fr est mise en place pour toutes celles et tous ceux impactés par la crise sanitaire ayant besoin de contacter les services de l'État.**

Face au coronavirus, il existe des gestes simples pour préserver votre santé et celle de votre entourage :

- **Je reste chez moi**
- **Je me lave très régulièrement les mains**
- **Je tousse ou éternue dans mon coude ou dans un mouchoir**
- **J'utilise des mouchoirs à usage unique et je les jette**
- **Je salue sans serrer la main, j'arrête les embrassades.**